

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 13 octobre 2026 -

Présidence de Monsieur Olivier RIOULT, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

26/057/SSLS

DGA VILLE PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA RELATION CITOYENNE ET DE LA PROXIMITÉ - SERVICE MÉMOIRES ET ANCIENS COMBATTANTS - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants - 2ème répartition 2026.

2026-1011-DGASP-DRCP

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

Elle souhaite ainsi promouvoir une politique mémorielle, en s'appuyant sur les hommages et les commémorations officielles, nationales et locales, mais aussi sur des projets mettant en lumière l'histoire et la mémoire de Marseille, qu'il s'agisse d'événements propres à la ville ou d'événements nationaux et internationaux ayant impacté notre cité.

Cette politique doit également favoriser la transmission et le partage, autour d'actions présentant une forte dimension intergénérationnelle et pédagogique, réunissant les plus anciens, témoins des événements ayant marqué l'histoire de notre ville, et les jeunes générations de Marseillaises et Marseillais.

La Ville a ainsi décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur de la préservation de ce travail de mémoire, et de la participation ou de l'organisation de cérémonies commémoratives.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2026, d'un montant de 22 300 Euros (vingt deux mille trois cents Euros), dont 1 000 Euros (mille Euros) pour une association de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Une subvention est attribuée à l'association de notre secteur ci-après, intervenant dans le domaine des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants au titre de l'année 2026 et dans le cadre d'une deuxième répartition de crédits :

Tiers	Association	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros
40441	UNION NATIONALE DES COMBATTANTS ASSOCIATION LOCALE DE MARSEILLE CENTRE	PLACE CAIRE MAIRIE ANNEXE DE SAINT-BARNABE 13012 MARSEILLE	19333	1 000

ARTICLE 2 Le montant de la dépense, soit 22 300 Euros (vingt deux mille trois cents Euros), dont 1000 Euros (mille Euros) pour une association de notre secteur, est imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2026, article 65748.1, fonction 420, service 03183, Action 13900914.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité.**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}.**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Olivier RIOULT**